

**MAIRIE
DE
SAILLAT-SUR-VIENNE
(Haute-Vienne)**

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation du
Conseil Municipal :
Le 05 mai 2026

*L'an deux mille vingt-six, le douze mai,
le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.*

Nombre de conseillers en exercice : 15	15
Nombre de suffrage exprimés : 15	15
Votes pour : 15	
Votes contre : 0	
Abstentions : 0	
Quorum : 8	

PRESENTS : M. Pascal CLUZEAU, Mme Nathalie PUDELKO, M. Jérôme LOTTON, Mme Laurence COURIVAUD, M. Jean-Marc CHABASSE, M. Jean-Paul TOUNIER, M. Jacques VENLA, Mme Marie-Christine LEBACQ, Mme Maria LERICHE, Mme Sandra FERNANDES, M. Sébastien PAPIN, M. Vincent PURY, Mme Sophie CHAZAT, M. Florian ZUMSTEEG.

EXCUSEE REPRESENTEE :

Mme Aurélie NOE, Conseillère Municipale, excusée représentée par M. Pascal CLUZEAU, Maire.

OBJET :

Madame Sophie CHAZAT est nommée secrétaire de séance.

SUBVENTION

C.R.C. LIMOGES 87

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune a été retenue pour accueillir l'épreuve cycliste sur route du championnat Nouvelle-Aquitaine « Elite-Open-U23 » le dimanche 07 juin 2026.

L'association demande à la commune un soutien financier de 8 000,00 € pour l'organisation, qui pourrait être moindre selon d'éventuels sponsors supplémentaires.

N° 2026 / 25

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

ACCORDE une subvention de 8 000,00 €, qui sera revue à la baisse selon les sponsors, à l'association C.R.C. LIMOGES 87 pour l'organisation de l'épreuve cycliste sur route du championnat Nouvelle-Aquitaine « Elite-Open-U23 » le dimanche 07 juin 2026 sur la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE.

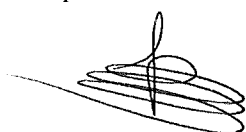
*Certifié exécutoire.
Publié le 13/05/2026*

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 65748 sur les crédits ouverts au budget communal 2026.

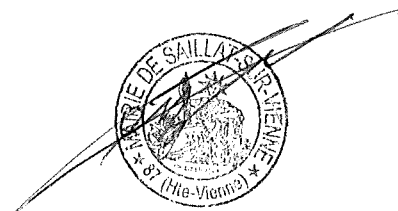
*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
En Mairie, le 13 mai 2026,*

*Transmis à la Sous-Préfecture
Le 13/05/2026*

*La Secrétaire de séance,
Sophie CHAZAT*



*Le Maire,
Pascal CLUZEAU,*



REÇU EN PREFECTURE

Le 13/05/2026

Application agréée E.Leclerc.com